



## **Positionnement politique de formation et de santé des écoles supérieures et hautes écoles spécialisées en soins**

Le système suisse de la santé doit faire face à des défis importants : avec l'allongement de l'espérance de vie et la hausse des maladies chroniques, les exigences en matière de couverture sanitaire augmentent également. Le transfert de la gestion des soins stationnaires dans le domaine ambulatoire entraînera une hausse constante du nombre de personnes âgées souffrant de maladies chroniques qui devront être soignées à domicile. Cette évolution exige du personnel hautement qualifié, qui exerce son activité dans l'intérêt du patient et de son entourage et qui prend ses responsabilités. Dans le domaine de la santé, le personnel doit être capable de gérer des situations d'accompagnement complexes dans le cadre d'une collaboration interprofessionnelle.

En Suisse, ce sont les cantons qui sont chargés d'assurer la couverture sanitaire. Cela a engendré différents systèmes de santé qui évoluent constamment.

Dans le domaine des soins, la systématique de formation suisse fait actuellement face à ces défis et aux traditions culturelles bien ancrées en matière de formation en proposant une large palette de formations. Au degré tertiaire, les filières d'études en soins ont été créées non seulement dans les écoles supérieures mais aussi dans les hautes écoles spécialisées. En Suisse romande, le choix délibéré a été de positionner la formation dans le domaine des soins au niveau haute école spécialisée. En Suisse alémanique et au Tessin, aussi bien les écoles supérieures que les hautes écoles spécialisées constituent des filières de formation. Les formations dispensées dans les écoles supérieures et les hautes écoles spécialisées permettent d'obtenir les qualifications nécessaires à l'exercice autonome des professions de soins et elles se complètent. Une modification de la pratique actuelle en matière de formation n'est pas prévue, ni en Suisse romande, ni en Suisse alémanique. La décision pour l'une ou l'autre de ces voies de formation est encore pendante au Tessin.

Il est recommandé de poursuivre cette évolution par le biais d'évaluations et d'inclure les résultats de ces évaluations dans la discussion approfondie concernant le développement de l'organisation de la systématique de formation. En outre, les expériences pratiques, les tendances dans les formations préalables du degré secondaire II et le positionnement des professions de la santé dans le contexte européen doivent être abordés.

Pour garantir dans le futur une couverture sanitaire quantitative et qualitative en professionnels de la santé répondant aux enjeux démographiques et épidémiologiques ainsi qu'à l'organisation des soins, non seulement le nombre total de professionnels de la santé dont les diplômés en soins infirmiers doit augmenter de manière massive, mais il est de plus indispensable de former les professionnels de la santé dont nous aurons besoin à l'avenir en se basant sur une évaluation des compétences requises dans les domaines de la santé. Pour cela, une différenciation claire des champs de compétences des professionnels de la santé de divers niveaux de qualification est indispensable afin de pouvoir répartir de manière efficiente les ressources en personnel et assurer la cohérence requise dans la collaboration interdisciplinaire garantissant la qualité et sécurité des prestations dans les différents domaines de prise en charge.

Les partenaires de la formation professionnelle du Masterplan « Formation aux professions des soins » sont convaincus que, dans le domaine de la santé, la présence de plusieurs cultures de formation est justifiée, comme c'est le cas dans d'autres domaines de formation. Ils s'investissent pour la promotion de toutes les voies de formation, le but étant de qualifier suffisamment de personnel pour garantir la couverture sanitaire.

28 novembre 2012

Groupe de pilotage et de coordination du Masterplan Formation aux professions des soins